

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de régulariser le paiement des factures de l'exercice 1978, je vous demande l'autorisation d'utiliser les disponibilités des articles :

631 (entretien et réparations) - 874 (charges exceptionnelles) et de les engager par virement aux articles 662 (insertions, fournitures de bureau) - et 828 (admission en non-valeur) du budget des cantines scolaires.

De l'article 631 (entretien et réparations).....	1 488,63
A l'article 662 (insertions, fournitures de bureau).....	1 488,63
De l'article 874 (charges exceptionnelles).....	5 624,00
A l'article 828 (admission en non-valeur).....	5 624,00

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE